

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME**  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il sera ouvert, sur la commune d'Echillais, **du Jeudi 28 Septembre 2017 au Lundi 30 Octobre 2017 inclus**, une enquête publique (33 jours) sur la demande présentée par le Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL) pour l'exploitation d'un centre de valorisation des déchets situé au lieu-dit « Les Brandes du Château » sur la commune d'Echillais.

**Ces activités sont classées sous les rubriques 2716, 2771, 2780, 2782, 2791, 3520, 3532, 2515, 2713, 2714, 2715, 2910 et 4733 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.**

Coordonnées du responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées :

SIL – Syndicat Intercommunal du Littoral – Parc des Fourriers – 3, avenue Maurice Chupin – 17 300 ROCHEFORT – courriel : [contact@sil-dechets.fr](mailto:contact@sil-dechets.fr) – Tel : 05 46 82 81 11 – 05 46 83 64 98

Responsable du projet : M. Vincent BARRAUD – Président du SIL

Le dossier auquel est annexé l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie d'Echillais située 2 rue de l'église à Echillais, où toute personne pourra en prendre connaissance, sur place, pendant les heures d'ouverture au public et consignera éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Heures d'ouverture au public de la mairie d'Echillais

**du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

M. Jean-Pierre BORDRON, est chargé des fonctions de commissaire-enquêteur. **Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations**, à la mairie d'Echillais– 2 rue de l'Église à Echillais, les :

mardi 3 octobre 2017	9h - 12h
mercredi 11 octobre 2017	13h30 - 16h30
samedi 14 octobre 2017	9h - 12h
vendredi 20 octobre 2017	14h - 17h
jeudi 26 octobre 2017	9h - 12h
lundi 30 octobre 2017	14h - 17h

Les observations sur le projet soumis à enquête publique pourront être également adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Echillais - 2 rue de l'église – BP 3 – 17 620 ECHILLAIS.

Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Ces observations pourront être également communiquées par voie électronique à l'adresse suivante:

[envir.pref17@charente-maritime.pref.gouv.fr](mailto:envir.pref17@charente-maritime.pref.gouv.fr)

Ces messages devront être adressés à l'attention du commissaire-enquêteur désigné pour mener l'enquête et indiquer l'objet de l'enquête. Ils seront communiqués au fur et à mesure dès leur réception au commissaire-enquêteur.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale concernant cette enquête publique sont disponibles sur le site internet de la préfecture de Charente-Maritime : <http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/> Chemin d'accès : <http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public>,

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau des affaires environnementales, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

L'affichage de cet avis est effectué par voie d'affiches dans les lieux habituels à la Mairie d'Echillais et, dans les mairies concernées par le rayon d'affichage (3 Km) : Beaugeay, Moëze, Rochefort, Saint-Agnant et Soubise et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation, soit par une autorisation accompagnée de prescriptions, soit par un refus.

Pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance en préfecture ou en mairie d'Echillais, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.